



Trèbes.

N° 75/2025

Envoyé en préfecture le 06/05/2025

Reçu en préfecture le 06/05/2025

Publié le 06/05/2025

ID : 011-211103973-20250506-75_25-AR

SLOW

FOLIO 148

ARRÊTÉ MUNICIPAL
PORTANT MISE À JOUR
DU PLU DE LA COMMUNE DE TRÈBES

LE MAIRE DE TRÈBES,

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L562.2 ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles R 151-51, R 151-53 et R 153-18 ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM-SRISC-2024-088 du 4 juillet 2024 approuvant le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) appliqué par anticipation sur la commune de TRÈBES ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM-SRISC-2025-025 modifiant l'arrêté préfectoral DDTM-SRISC 2024-088 rendant immédiatement opposables certaines dispositions du projet de révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la commune de TREBES ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2008 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU notamment les plans et documents annexés ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le PLU de la commune de TRÈBES est mis à jour à la date du présent arrêté. À cet effet est annexé au PLU le dossier de PPRI de la commune de TRÈBES.

ARTICLE 2 : La mise à jour est effectuée sur les documents tenus à disposition du public, à la Mairie, à la Préfecture et à la DDTM.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché en Mairie pendant une durée d'un (1) mois.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de l'Aude

Trèbes, le 6 mai 2025

Éric MÉNASSI
Maire de TRÈBES

